

DEMANDE DE DÉROGATION A LA DESTRUCTION D'ESPÈCE(S) PROTÉGÉE(S) ET/OU DE LEURS HABITATS	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	
RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Cas 2 : destructions suite à problèmes de cohabitation / gestion d'infrastructures	
Référence du dossier : n°(MEDDE-ONAGRE) :	2024-01776-030-001
Dénomination du projet :	Travaux d'isolation thermique d'un logement à La Bastide-Clairence
Préfet(s) compétent(s) :	Pyrénées-Atlantiques (64)
Bénéficiaire(s) :	Mme Marjorie Castel
Date de transmission du dossier au CSRPN :	13/12/2024

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Complétude du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de la DREAL NA de saisine du CSRPN NA en date du 10/12/2024, 2 pages ; • CERFA 13*614 01 demande de dérogation pour la destruction, dégradation ou l'altération de sites de reproduction ou d'aire de repos d'espèces animales protégées : nids d'hirondelles rustiques ; • Courriel de Mme Marjorie CASTEL, 09/12/2024 avec photo du site. <p><u>Objectif visé :</u> Amélioration thermique d'un bâtiment par isolation d'un plafond, dans un bâtiment de particulier.</p> <p><u>Intérêt du projet :</u> Rénovation d'une passoire thermique dans le cadre du plan France Renov, d'un bâtiment ancien en vue d'isoler une pièce située au-dessus d'une ancienne porcherie.</p> <p><u>Recherche d'une solution alternative d'intervention :</u> Pas de solution alternative, impossibilité d'agir sans destruction des nids.</p> <p><u>Inventaire des lieux :</u> Constat fait à vue, avec présence d'une colonie dans le bâtiment et aux environs.</p> <p><u>Résultats des inventaires :</u> Constat de présence de deux nids d'hirondelle rustique. Pas de nécessité de faire d'autres inventaires. Pas de présence de chauves-souris.</p> <p><u>Avis sur inventaires :</u> Néant.</p> <p><u>Adéquation du CERFA par rapport à la demande :</u> Le CERFA est adéquat.</p> <p><u>Mesures d'évitement et de réduction :</u> Aucune possibilité d'évitement. Les travaux seront conduits en janvier 2025 avant le retour des oiseaux.</p> <p><u>Mesures de compensation :</u> Deux nids de substitution seront installés pour les hirondelles.</p> <p><u>Mesures d'accompagnement :</u> Néant.</p> <p><u>Mesures de suivi :</u> Néant.</p>

Conclusion :

La pièce restant accessible aux oiseaux (le but est d'isoler la pièce qui se situe au-dessus), il ne devrait pas y avoir de perturbation des oiseaux. A vérifier s'ils reviennent bien, utilisent les nids de substitution ou reconstruisent par eux-mêmes de nouveaux nids (sur les murs en pierres) comme cela est suggéré par le propriétaire.

Expert(s) délégué(s) :	Christian ARTHUR
Avis :	
Favorable :	X
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
Remarques :	Néant.
Fait le :	26/12/2024
Signature : l'expert délégué du CSRPN N-A	
	